

# DÉROULÉ TEP APT

## ÉPREUVE 1 : LE LUC LÉGER



Test navette  
« Luc Léger »  
Endurance

### HOMME

- PALIER 8 RÉALISÉ
- PALIER 9 ANNONCÉ

### FEMME

- PALIER 6 RÉALISÉ
- PALIER 7 ANNONCÉ

## LE RÉGLEMENT

- Si un(e) candidat(e) arrive sur la ligne avant le bip suivant, il/elle doit attendre que le bip retentisse pour repartir vers l'autre ligne.
- A chaque extrémité du test, le(la) candidat(e) doit bloquer un de ses pieds immédiatement derrière la ligne pour amorcer son retour. Les virages en courbes sont interdits.
- Tout retard en-deça de la zone des 2 mètres est éliminatoire.
- Lorsqu'un(e) candidat(e) a un retard dans la zone des 2 mètres entre le bip et la ligne, il lui sera signifié un avertissement ainsi qu'à l'observateur d'en face.
- Ce retard devra être comblé sur un aller. A défaut, un 2ème avertissement lui sera signifié. Si le retard n'est pas comblé sur le trajet suivant, il/elle sera arrêté(e) par les évaluateurs.
- De chaque côté, la tolérance des 2 mètres est matérialisée par une ligne au sol. Un observation devra être situé de part et d'autre des lignes A et B. -Le nombre de candidats par passage est limité à 10.

20 MÈTRES

B ← → A

OBSERVATEUR  
BIP

OBSERVATEUR  
BIP



COURSE EN NAVETTE ALLERS ET RETOURS

2 MÈTRES

2 MÈTRES

